Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260320-D2026_34-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 Mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026 **Date d'affichage : 16/03/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur LOUVEL Yves, le plus âgé du conseil

Etaient présents : Michel SAUVAGE, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT, LOUVEL Yves, BELLOIR Laurent, BUTEAU Sébastien, FOURCROY Anne-Sophie, TALIGOT Emmanuelle, ROUSSIER Christelle, JOHAN Mathieu, FROTIN Ophélie, GACHES Anthony, GARCIA Marielle ; Conseillers

Secrétaire de séance : GARCIA Marielle

35/330/34/2026
2- Objet : Election procédant à la création des postes d'adjoints

Le 20 Mars 2026,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Michel SAUVAGE, maire nouvellement élu.
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Etaient présents : 15
Formant la majorité des membres en exercice : 15
Etaient absents : 0

Mme GARCIA Marielle a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints ;

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260320-D2026_34-DE

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de postes d'adjoints à 4.

Le Conseil Municipal,

Après un vote, décide de la création de 4 postes d'adjoints
15 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 21.03.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE